

# L'effet toxique : qu'est-ce qu'un diagnostic simple ?

## Définition

### Diagnostic simple de vulnérabilité à l'effet toxique:

Le « diagnostic simple » est une étude d'analyse de la vulnérabilité à l'effet toxique des bâtiments résidentiels, indiquant des propositions de solutions de confinement pour répondre aux exigences de protection prescrites. Il est mené sur les maisons individuelles et sur les appartements en habitat collectif.

## Contenu du diagnostic simple de vulnérabilité

Pour les bâtiments résidentiels, le règlement du PPRT définit l'objectif de performance que le local de confinement doit atteindre. Cet objectif de performance est le niveau de perméabilité à l'air (symbolisé  $n_{50}$ ) qu'il ne doit pas dépasser.

L'opérateur qui viendra réaliser le diagnostic va :

- **vérifier la pertinence** de votre choix de local de confinement et vous conseiller si besoin
- **indiquer** les dispositifs à mettre en place pour pouvoir stopper rapidement la ventilation
- **mesurer le niveau de perméabilité à l'air** de votre local de confinement
- selon le résultat, vous **donner des indications** pour renforcer l'étanchéité à l'air du local de confinement

A l'issue du diagnostic simple :

- **si  $n_{50}$  mesuré >  $n_{50}$  objectif** : il faudra **renforcer** l'étanchéité à l'air de votre local pour respecter l'objectif de performance, et refaire une nouvelle mesure
- **si  $n_{50}$  mesuré  $\leq$   $n_{50}$  objectif** : vous **respectez** le niveau de performance souhaité

### Quand demander un diagnostic simple ?

Avant de demander un diagnostic :

- avoir identifié votre local de confinement
- si possible avoir déjà amélioré l'étanchéité à l'air de votre local

### Qui peut faire un diagnostic simple ?

Par exemple :

- liste des opérateurs autorisés à faire une mesure de perméabilité à l'air : [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr)
- liste des opérateurs ayant suivi une sensibilisation sur le confinement : [www.cete-lyon.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cete-lyon.developpement-durable.gouv.fr)

Conservez le dernier rapport de mesure réalisé sur le local de confinement, spécifiant que le local respecte l'objectif de performance.

Pour plus d'informations sur l'étanchéité à l'air des bâtiments pour le confinement, consultez la fiche "La perméabilité à l'air et le confinement"

**ATTENTION** : un local de confinement est réellement efficace uniquement s'il est correctement utilisé. Pour savoir comment utiliser le local de confinement au moment de la crise, reportez-vous aux fiches "Fiche de consignes"